

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 6 juin 2024 prise par le conseil communal relative à la révision du règlement-taxe portant sur les prix d'entrée de la piscine et du sauna a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 3 juillet 2024, réf. : FC05-2024-A123.

Le texte du règlement-taxe est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

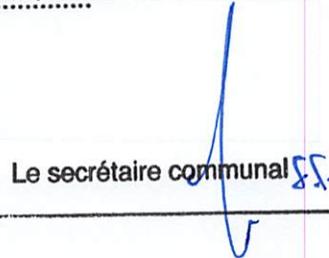
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 9 JAN. 2025

Steinfort, le - 9 JAN. 2025



Le bourgmestre



Le secrétaire communal